

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

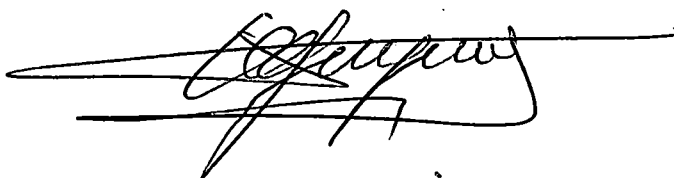
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00379 Numéro SIREN : 895 104 974 Nom ou dénomination : A PRUNELLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 992

Identification		F-IDENTIF (2023)
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation du déclarant :	895104974, SARL A Prunelle, SARL, 385 av Jean Jaures, AVIZE, 51190, FR	
Référence d'obligation fiscale :	IS1	
Code activité NAF :	6630Z	
Désignation du conseil :		
B - RÉGIME FISCAL		
Catégorie fiscale :	BI	
Régime fiscal :	RS	
Code IS/IR - BIS (si catégorie fiscale = BIC/IS) :	IS	
Cession / cessation d'activité ou décès de l'exploitant :		
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration :	NOR	
C - PÉRIODES		
Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2023	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2023	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêt provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2022	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) :	12	
D - MONNAIE		
Code monnaie :	EUR	

Certifié conforme



1 - BILAN SIMPLIFIÉ											N° 2033 A (2023)	
Néant											☐	
Actif				Brut		Amortissements - Provisions			Net			
				1		2			3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030							
	Immobilisations financières * (1)		040	80 890	042				80 890			
	Total I (5)		044	80 890	048				80 890			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052					
		Marchandises *			060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066						
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *			068		070					
		Autres *			072		074				0	
	Valeurs mobilières de placement			080	95	082				95		
	Disponibilités			084	1 788	086				1 788		
	Charges constatées d'avance *			092		094						
	Total II			096	1 882	098				1 882		
	Total général (I + II)			110	82 773	112				82 773		
PASSIF										Exercice N NET		
										1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		1 002	
	Écarts de réévaluation								124			
	Réserve légale								126			
	Réserves réglementées *								130			
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132		
	Report à nouveau								134		-1 342	
	Résultat de l'exercice								136		-590	
	Subventions d'investissement								137			
	Provisions réglementées								140			
	Total I								142		-929	
Provisions pour risques et charges								Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166			
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N			169	83 702	)	172	83 702	
	Produits constatés d'avance								174			
	Total général (I + II + III)								180		82 773	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		29 890	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

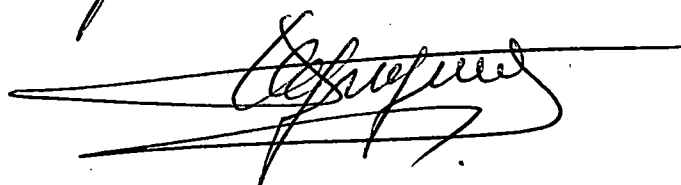
IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES											N° 2033-C-SD (2023)			
											Néant		☐	
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480	51 000	482	29 890	484		486	80 890					
TOTAL		490	51 000	492	29 890	494	0	496	80 890					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Immobilisations corporelles	Terrains	500		502		504		506						
	Constructions	510		512		514		516						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	520		522		524		526						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	530		532		534		536						
	Matériel de transport	540		542		544		546						
Autres immobilisations corporelles		550		552		554		556						
TOTAL		560		562		564		566						
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des Imm.	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values									
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme*	Long terme								
					(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)						
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS										N° 2033-D-SD (2023)		
										Néant		☐
I												
RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A - NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur comptes clients	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
						Dotations		Reprises				
Fonds commercial						681		683				
Autres immobilisations incorporelles						700		705				
Terrains						710		715				
Constructions						720		725				
Installations techniques, matériel et outillage						730		735				
Inst. générales, agencements et aménagements divers						740		745				
Matériel de transport						750		755				
Autres immobilisations corporelles						760		765				
TOTAL						770		775				
C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
Total à reporter										780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter							
Déficits imputés			983									
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			860	590								
Total des déficits restant à reporter			870	590								

Certifié conforme



**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du 19 février 2024**

SARL A PRUNELLE
Au capital de 1002 €
Siège social : 385 Av Jean Jaures
51190 AVIZE
Identifiée sous le numéro 895 104 974
RCS de REIMS

Les associés de la SARL A Prunelle, au capital de 1002 €, divisé en 1000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis au siège social, le 19 février 2024 à 10 h 00, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. Emmanuel TURPIN demeurant à AVIZE (51190), 4 rue Charles Leroy, titulaire en usufruit de 490 parts et une part en pleine propriété.
M. Fabrice AGRAPART demeurant à AVIZE (51190), 385 Av Jean Jaures, titulaire en usufruit de 510 parts et une part en pleine propriété.
Melle Prunelle AGRAPART-GERMAIN demeurant à BONDOUFLE (91070), 36 rue Louis Blériot, titulaire en nue propriété de 1000 parts et représentée par M. Fabrice AGRAPART.

Total des parts 1002.

L'assemblée est présidée par M. Fabrice AGRAPART, associé gérant.

Le gérant constate que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
- quitus au gérant ;
- affectation des résultats de l'exercice.

Lecture est donnée du rapport de gestion du Président.



Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 589,63 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros et l'impôt correspondant de 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 589,63 € de la manière suivante :

- dotation à la réserve légale 0 € calculés sur le bénéfice de l'exercice ;
- une somme de 0 € à la distribution aux associés;
- et la différence, soit - 589,63 € sera affectée au poste «Report à Nouveau» qui s'élèvera alors à - 1931,24 euros

Soit, au total, -1931,24 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à la gérance assurée par Monsieur Fabrice AGRAPART pour l'exécution de sa gestion au cours de l'exercice écoulé et décide de maintenir le choix de ne pas rémunérer la gérance jusqu'à nouvel ordre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Signatures

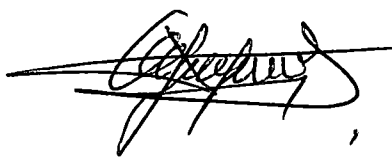
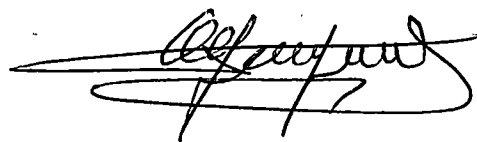
Fabrice AGRAPART
GERMAIN

Emmanuel TURPIN

Prunelle AGRAPART-

représentée par M.

Fabrice AGRAPART

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Agrapart'.A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Turpin'.A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Agrapart'.